



AGENCE NATIONALE POUR
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
ANME

Un engagement durable et renouvelable

**AVIS D'APPEL D'OFFRE
N° 10/2022**

**Choix d'une société de développement pour la mise en place
d'une plateforme numérique pour la gestion des activités du FTE**

Dans le cadre du programme de coopération avec l'UE «Objectifs de Transition Énergétique OTE» et en particulier de l'appui complémentaire à l'ANME (Contrat de subvention - ACTIONS EXTERIEURES DE L'UNION EUROPEENNE - ENI/2021/428-768), l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie se propose de lancer un appel d'offre en vue de la mise en place d'une plateforme numérique pour la gestion des activités du Fond de la Transition Énergétique.

Sont admis à soumissionner au présent appel d'offres, toutes les sociétés possédant les garanties nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché. Les soumissionnaires désirant participer à cet appel d'offres doivent être inscrits sur le système d'achat en ligne (TUNEPS) et peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers le site **www.tuneps.tn**

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achats publics en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel - rue Assel - 1006 Tunis
- Téléphone : (+216) 70 130 340
- Site web : www.tuneps.tn
- E-mail : tuneps@pm.gov.tn

Les offres doivent être **obligatoirement** envoyées à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS au plus tard le 31 août 2022 à 10h.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces parvenues hors ligne d'une part, et les offres techniques ainsi que les offres financières parvenues en ligne d'autre part sera le jour même de la date limite de remise des offres soit le 31 août 2022 à 11h.

Les offres doivent être présentées comme suit :

1. Pièces administratives : Modalités d'envoi:

Toute offre envoyée en ligne doit être accompagnée d'une enveloppe cachetée contenant :

- Une caution provisoire ;
- Un extrait du registre national des entreprises.

Cette enveloppe, contenant uniquement la référence de l'appel d'offres et son objet, doit être envoyée à l'adresse suivante :

**Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie
Cité Administrative, 1 Rue du Japon Montplaisir
1073 Tunis-Belvédère B.P «213»**

Les pièces administratives suivantes doivent être remplies, scannées et envoyées en ligne :

- La fiche de renseignement;
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent au sein de l'ANME ou ayant cessé son activité au sein de l'ANME depuis au moins cinq ans ;
- Une déclaration sur l'honneur d'acceptation de toutes les clauses des cahiers des charges.

2. L'Offre technique : Remplie, scannée et envoyée en ligne :

- Présentation du soumissionnaire ;
- Références pertinentes du soumissionnaire ;
- Présentation de l'équipe intervenante ;
- Curriculum vitae des intervenants ;
- Planning d'exécution & plan de charge ;
- Démarche du projet ;
- Présentation de la solution cible.

L'ANME se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'Appel d'Offres.

Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées ainsi que toute autre pièce exigée par les cahiers des charges sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire éventuellement accordé aux soumissionnaires par la commission d'ouverture des offres.

3. L'offre financière : Remplie, scannée et envoyée en ligne

- Le formulaire de soumission;
- L'offre financière (le bordereau des prix et sous détails des prix).

Chaque soumissionnaire doit lire attentivement le contenu du dossier de l'appel d'offres et ses exigences, ainsi il assume les conséquences du non-respect de ces exigences ou la soumission d'une offre ne respectant pas les procédures et la façon mentionnées dans le cahier des charges.

Toute défaillance de ces conditions causera l'élimination de l'offre.